

LA SYMBOLIQUE DE LA MOSQUEE DE PARIS

Dr. Dalil BOUBAKEUR
Recteur de l'Institut Musulman
De la Mosquée de Paris

Monument éminemment représentatif d'un élan durable d'amitié et d'estime profonde entre la France et l'Islam, la Mosquée de Paris se confond dans sa symbolique avec l'Histoire même de sa création.

C'est le 29 Juin 1920, dans sa 161^{ème} séance, que la Chambre des Députés adopte le projet de Loi rapporté par M.Herriot au nom de la Commission des Finances. Le Projet du Gouvernement consistait, dit ce rapport, à dégager :

" Un crédit de 500 000 Francs pour la construction à Paris d'une mosquée, d'une bibliothèque, d'une salle d'étude et de conférences. L'Institut constituerait dans son ensemble pour les musulmans français et étrangers, nombreux à Paris, un centre de réunion, une vraie Maison de L'Islam ".

Cette proposition est reliée directement au sacrifice des musulmans morts pour la France durant la première guerre mondiale, et l'argument de la symbolique du projet est annoncée en ces termes :

"Si la guerre a scellé, sur les champs de bataille la fraternité franco-musulmane, et si plus de 100 000 de nos sujets et protégés sont morts au service d'une patrie désormais commune, cette patrie doit tenir à honneur de marquer au plus tôt et par des actes, sa reconnaissance et son souvenir ".

Il paraît évident que ce passage fait une illusion directe à la bataille de Verdun qui durant l'année 1916 allait faire un nombre très élevé de victimes musulmanes parmi les fantassins qui, sous les ordres du Général Mangin, finirent par remporter la bataille de Verdun par la prise du Fort de Douaumont. A quel prix !

Le prix du sang versé par ces innombrables héros musulmans morts pour la France et dont la mémoire, jusqu'à aujourd'hui et pour l'histoire sera, avec la construction de la Mosquée de Paris le plus sûr fondement, la plus légitime et patriotique raison de la naissance de l'Islam en France.

Le rapport d'Herriot poursuit son analyse et précise le projet soumis au Parlement :

" Les millions de musulmans de notre Afrique sont une partie vivante de la France, pareillement, nous respecteront en Orient les aspirations et les vœux de leurs coreligionnaires ".

" A tous ces musulmans, quelle que soit leur origine, s'ils évoquent le nom de la France et demandent son aide spirituelle, son hospitalité, Paris offrira l'accueil de l'Institut Musulman l'ombre pieuse de sa mosquée, le délassément des lectures dans la bibliothèque arabe, l'enseignement des conférences et enfin la joie d'un foyer libre ".

Le rapport aboutit à la publication au Journal Officiel du 21 Août 1920 de la Loi suivante ayant pour libellé :

" Loi Portant affectation d'une subvention de 500 000 francs à la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam pour la construction d'un Institut Musulman à Paris ;

" Le Sénat et la chambre des Députés ayant adopté à l'unanimité Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article Unique : Il est ouvert au Ministère des Affaires Etrangères, en addition aux crédits provisoires alloués au titre de l'exercice 1920 un crédit de cinq cent mille francs (500 000 Francs) qui sera inscrit à un chapitre nouveau G bis des dépenses exceptionnelles de son département, intitulé : " Subvention à la Société des Habous des Lieux Saints de L'Islam pour la construction d'un Institut Musulman à Paris ".

La présente loi délibérée est adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, sera exécutée comme Loi de L'Etat ".

Cette publication datée du 19 Août 1920 à Rambouillet porte la signature de :

. M. DESCHANEL, Président de la République.

. M. A. MILLERAND, Président du Conseil.

. M. François MARSAL, Ministre des Finances.

On peut remarquer, et beaucoup l'ont fait à cette époque, que le financement d'un Institut et d'une Mosquée par l'Etat était une exception voire une entorse de taille à la Loi de 1905 dite de séparation de l'Etat et des Cultes...

Par ailleurs si la réalisation du projet fût confié à la société des Habous des lieux Saints de l'Islam nulle part il n'est indiqué quelle serait sa viabilité. C'est à dire les ressources de son fonctionnement.

Les annexes commerciales (Souk, hammam, restaurant) n'étaient là qu'à titre symbolique et folklorique, fonctionnant sans aucune illusion de rapport capable d'assurer la marche de l'Etablissement.

" La Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam " doit être replacée dans la mouvance de cette époque où la France, maîtresse de territoires d'Outre Mer y appliqua avec souplesse la Loi de 1905 se réservant de gérer directement les cultes particulièrement à partir du Gouvernement Général à Alger qui disposait de l'autorité nécessaire pour administrer les biens religieux ou " Habous " sans tenir compte de la séparation et pour un meilleur contrôle des Mosquées dans ces départements.

C'est tout naturellement que la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam vit le jour sous forme d'une Association Cultuelle de la Loi de 1905 dont les statuts fûrent déposés à la Mahakma du Cadi d'Alger (Tribunal des Affaires Musulmanes), le 16 Février 1917.

Si Kaddour Benghabrit l'animateur du projet dût constater les limites de cette cultuelle qui en particulier interdisait toute subvention publique et toute aide de l'Etat ou la Ville de Paris étant donné la nature religieuse du projet.

C'est pourquoi en date du 30 Décembre 1921 les statuts officiels de la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam sont déposés sous la forme d'une Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 à la Préfecture d'Alger.

Y avait-il une différence ? Oui si l'on considère que la Loi de 1905, de séparation, si elle était décrétée dans toute sa rigueur en territoire métropolitain, se trouvait peu appliquée pour des

raisons politiques d'autorité de la France sur toute expression religieuse en Algérie, ce qui avait permis aux préfectures d'Outre-Mer d'être habilitées à gérer les cultes dans leurs ressources et leurs personnels tant religieux que juridiques. C'est ainsi que les 3 Muphtis des obédiences Hanafites, Malékites et Ibadites, les Imams, les Muezzins et les Qayim etc...étaient directement nommés et rémunérés par l'Administration.

D'où la continuité de cette vision logique de déclarer à Alger un Edifice religieux à Paris sous la forme d'un Institut associé à une Mosquée.

L'exemple est historique puisque de nos jours encore nombre de lieux de cultes musulmans sont déclarés sous la forme d'une Association culturelle de la Loi de 1901 et non culturelle (1905) afin de bénéficier de tous les avantages que peut offrir la laïcité en matière d'aides et subventions à ces associations culturelles.

L'Association " Société des Habous et Lieux Saints de l'Islam " ainsi constituée et ayant contourné les difficultés de la Loi de laïcité, allait prendre tout son essor. De son bureau provisoire, 10, rue Saint Florentin à Paris elle allait éditer une magnifique plaquette qui présentait la Mosquée de Paris en ces termes :

" Le Gouvernement Français s'inspirant à l'égard des Musulmans d'une politique d'amitié plusieurs fois séculaire a voulu ajouter un témoignage matériel et durable de ses sentiments, en participant à Paris à l'édification d'une mosquée, et en offrant aux fils de l'Islam les ressources de la science, de l'art, et l'hospitalité de la France, par la fondation d'un Institut.

" Ce sera dans la capitale française, la maison d'Islam, avec son édifice religieux, sa bibliothèque, son hammam et son hôtellerie ".

" Ce projet étudié depuis plusieurs années rencontrait les difficultés que suppose la création d'une œuvre qui, pour honorer la France et servir dignement l'Islam, exigeait des charges financières très lourdes, dépassant le bon vouloir et les moyens des initiatives privées, il fallut que le Gouvernement reprit au compte de la France le projet de la Mosquée et de l'Institut Musulman ".

" La société des Habous des lieux Saints de l'Islam dont la création, en 1917, fut encouragée par le Gouvernement français a pour programme d'organiser, dans l'Afrique du Nord le pèlerinage annuel de la Mecque, d'en réglementer les conditions et d'assurer aux pèlerins, secours, sécurité et hygiène au cours de leur voyage au Hedjaz ".

" Un Comité de Patronage et un Comité de Direction réunissent sous la présidence de Monsieur le Président de la République, toute l'élite française, associée avec empressement à la grande expression de sympathie réservée, en cette occasion, à l'Islam ".

"Saisie d'une demande de la Société des Habous, le Conseil Municipal de Paris décida, à l'unanimité, de faire donation perpétuelle et gratuite des terrains nécessaires à la construction de la Mosquée et de l'Institut ".

" Celui-ci tiendra à honneur, avec le Gouvernement Français et la Ville de Paris qui s'imposèrent les premières contributions, de participer à l'œuvre qui leur est destinée et qui deviendra une fondation islamique conquise par les seules armes de l'affection, au cœur de la France Libérale ".

Annexé à ces brillantes déclarations une liste de hautes personnalités françaises et étrangères est publiée sous forme d'un prestigieux Comité de Patronage de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris.

On y trouve parmi beaucoup d'autres :

- Le Président de la République Alexandre MILLERAND comme Président d'Honneur,
- Le Président du Sénat, Léon BOURGEOIS,
- Le Président de la Chambre des Députés, M. Raoul PERET,
- M. Raymond POINCARÉ, ancien Président de la République, Ministre des Affaires Etrangères,
- Mr Paul DESCHANEL, ancien Président de la République,
- Les Ministres de la Justice (Louis Barthou), de l'Instruction Publique (Léon Bérard), des Colonies (A. Serraut).

"Saisie d'une demande de la Société des Habous, le Conseil Municipal de Paris décida, à l'unanimité, de faire donation perpétuelle et gratuite des terrains nécessaires à la construction de la Mosquée et de l'Institut.

"Celui-ci tiendra à honneur, avec le Gouvernement Français et la Ville de Paris qui s'imposèrent les premières contributions, de participer à l'oeuvre qui leur est destinée et qui deviendra une fondation islamique conquise par les seules armes de l'affection, au coeur de la France Libérale".

Annexé à ces brillantes déclarations une liste de hautes personnalités françaises et étrangères est publiée sous forme d'un prestigieux Comité de Patronage de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris.

On y trouve parmi beaucoup d'autres

- Le Président de la République Alexandre MILLERAND comme Président d'Honneur,
 - Le Président du Sénat, Léon BOURGEOIS,
 - Le Président de la Chambre des Députés, M. Raoul PERET,
 - M. Raymond POINCARÉ, ancien Président de la République, Ministre des Affaires Etrangères,
 - Mr Paul DESCHANEL, ancien Président de la République,
 - Les Ministres de la Justice (Louis Barthou), de l'Instruction Publique (Léon Bérard), des Colonies (A. Serraut),
- Les 4 Maréchaux de France : Foch, Pétain, Lyautey et Franchet d'Esperey,

Une foule de personnalités françaises parmi lesquelles, Paul DOUMER, Edouard HERRIOT, Jules CAMBON, Etienne FLANDIN, Gabriel HANOTAUX, Georges LEYGUES, Louis LEGRAND, La Comtesse de Clermont-Tonnerre, le Prince Bonaparte, etc... etc...

Ainsi trois Présidents de la République Française et quatre Maréchaux de France formaient le Comité de Patronage de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris.

Des personnalités musulmanes d'Algérie, de Tunisie, du Maroc allaient à côté des membres fondateurs constituer les membres honoraires de la Société présidée par Si Kaddour Benghabrit.

Cet élan enthousiaste qui se mobilisa à propos de la création de la Mosquée de Paris fût sans doute unique dans les annales françaises et l'engouement pour l'Islam, son art, sa civilisation, son architecture et par delà, pour les musulmans fût à la mesure de l'oeuvre exceptionnelle qui allait bientôt voir le jour: la Mosquée de Paris.

Les mots furent impuissants à dire le bonheur des musulmans et la joie de la France à édifier un tel symbole d'amour, de reconnaissance et d'espérance.

Les discours prononcés à l'occasion de la pose de la première pierre des travaux le 19 Octobre 1922 allaient atteindre des sommets littéraires dont le lyrisme résonne encore aujourd'hui.

C'est sous la présidence du Maréchal Lyautey en effet que le Président du Conseil Municipal de Paris, Maurice COLRAT, eût cette géniale envolée

"Quand s'érigera le Minaret que vous allez construire, il ne vers le beau ciel d'île de France qu'une prière de plus dont catholiques de Notre Dame ne seront point jalouses ".
montera les tours

Le Maréchal allait à cette occasion dire tout le bien que lui inspirait son expérience de l'islam lié à la France par une estime et une amitié exceptionnelles. Dans cette hauteur de vue on peut mesurer tout le capital affectif que de grands français, que la France du coeur ont su constituer non seulement pour la construction de la Mosquée de Paris mais dans une vision d'avenir où la France, acceptant l'Islam et aimant les musulmans qui eux-mêmes l'avaient tant aimée et servie, allait devenir le grand pays d'accueil où vivent dans ce souvenir 4 à 5 millions d'adeptes de l'Islam devenu la 2ème religion de la France d'aujourd'hui. Le Maréchal Lyautey fût salué à cette occasion comme le " Maréchal de l'Islam " par Claude Farrère.

De son côté le Gouverneur Général Steeg esquissait le rôle de la France dans l'Islam

"La France, puissance musulmane disait-il, garde à la civilisation musulmane la déférence qui lui est due. Elle entend ne rien railler, ne rien troubler, ne rien effacer dans l'âme humaine de ce qui a pu contribuer à la reconforter, à l'élever, à l'ennoblir. Elle comprend les croyances qui ne sont pas les siennes et leur conserve toute leur liberté d'expression ".

Remerciant la Ville de Paris donataire du terrain sur lequel allait se construire la Mosquée de Paris, Si Kaddour Benghabrit se devait de conclure cette inauguration en ces termes

"Ainsi la France unanime accorde non seulement à l'Islam un droit de cité dans sa capitale, mais prolonge au loin son appel à l'affection des musulmans. La France n'aura pas à s'en repentir car c'est le fait de notre religion de placer au premier rang les sentiments de reconnaissance. La guerre l'a montré - l'avenir de même en témoignera ".

Philosophe, le Maréchal allait conclure lui aussi par ces réflexions

Loin de nous séparer, nos religions Si l'on veut s'élever suffisamment haut pour ne considérer que la communauté d'un sentiment dont elles sont chacune une Si noble expression, nous apprennent le respect réciproque de nos convictions... Qu'on le sache bien, ajoutait-il, ma longue pratique de l'Islam, mes voyages à travers le Monde me permettent d'en témoigner. La France, quelles que soient les convictions philosophiques et les croyances de chacun de nous - reste toujours aux yeux des peuples d'Outre Mer... la pépinière la plus féconde de ces missionnaires qui vont porter de par le Monde, l'amour et la langue de notre Pays ". Pour terminer il disait sa conviction que "l'Union de la France et de l'Islam étaient des facteurs de Tolérance prépondérants pour la Paix du Monde".

C'est enfin le 15 Juillet 1926 à 15H00 que le Président de la République Gaston Doumergue en compagnie de Moulay Youssef Souverain Marocain et d'une foule considérable inaugurent la Mosquée de Paris. Civils, militaires, hautes personnalités françaises et musulmanes,

représentations diplomatiques de la Perse, de la Turquie, du Caucase, de l'Afghanistan sont là pour entendre les compliments du Sultan du Maroc ou l'allocution de Gaston Doumergue. Le Président de la République se plût même à citer une parole du Prophète de l'Islam qui affirmait que le meilleur Islam est celui du croyant dont les musulmans n'ont à redouter ni la main ni la langue.

Le Sultan du Maroc glorifia la France et les français "bienfaiteurs de la foi". Si Kaddour Benghabrit remercia le Président de la République qui par sa présence avait consacré l'union éternelle de la France et de l'Islam.

La Presse décrivit, après avoir rapporté ces discours, les lieux inaugurés qui allaient être mis à la disposition du public en ces termes

"Après des applaudissements prolongés, on visita la Mosquée : patios craquelés de lumière, où joue le svelte jet d'eau des imageries orientales, hammam sobre et frais où se feront les ablutions selon le rite, chambres artistement décorées où sur les murs, semblent s'entrelacer des veines multicolores, souks débordant d'odeurs suaves où la Parisienne de 1926 viendra bientôt chercher le parfum à la mode, jardins qui, sous le soleil ardent, ont ce miraculeux secret de conserver une ombre reposante, maison du muffi qui garde comme un relent de prières dans ses couleurs atténuées... Partout les regards se posaient sur un songe, un détail de conte des Mille et une Nuits. Partout on admirait, en se taisant, d'avoir été Si vite transporté, par un aimable stratagème, dans les terres voilées d'or où règne le Coran...

Mais le protocole veillait... A 17H00, l'auto présidentielle venait rappeler à Monsieur Doumergue qu'il lui fallait être peu après à l'Élysée".

L'architecte Mantout dresse un sobre descriptif de l'oeuvre réalisé. Il donne les précisions suivantes : sur un terrain de 7 500 mètres carrés, plus de 3 500 sont réservés à des jardins arabes. Ce terrain est celui de l'ancien hôpital de la Pitié et se situe entre la labyrinthe du Jardin des Plantes et la Place du Puits de l'Ermitte.

Un minaret de 26 mètres de hauteur domine ces jardins intérieurs, patios, vasques, jets d'eaux de marbre rose ou les allées carrelées de mosaïques multicolores. Bâtiments, salle de conférence, bibliothèque, salle de prière et diverses annexes constituent avec les espaces verts une première enceinte à laquelle s'ajoutent les coupoles du Hamman et les courettes du café-maure entourés de verdure complètent un ensemble harmonieux d'art authentiquement musulman heureusement adapté aux rigueurs du climat parisien.

De généreux donateurs comme le Roi Fouad d'Égypte, le Bey de Tunis, offrent différents tapis précieux, des lustres savamment ciselés, des cuivres, des meubles incrustés de nacre et enfin une magnifique chaire oratoire (Minbar) qui jusqu'aujourd'hui sert de siège du Muphti lors des Prônes du Vendredi.

Le fondateur de la Mosquée de Paris, Si Kaddour Benghabrit, ayant dirigé avec tact et diplomatie l'institution meurt le 24 Juin 1954 entouré d'honneurs et de reconnaissance. Il est enterré dans un espace en contrebas de la Mosquée comme le veut la Tradition Malékite de l'Islam. Sa tombe est honorée plusieurs fois par an, notamment à l'occasion des cérémonies commémoratives de la Bataille de Verdun, de l'Armistice du 11 Novembre 1918 ou de celui du 8 Mai 1945. Tous les corps de l'État sont représentés à ces manifestations d'Anciens Combattants à la mémoire des musulmans morts pour la France. Et le Président de la République s'y fait chaque année représenter.

C'est peu dire que la symbolique de la Mosquée de Paris n'a représenté qu'une époque ou une vision éphémère de la France sur elle-même et son empire d'Outre-Mer.

Au contraire, la direction assurée par Si Hamza Boubakeur en 1957 a redonné une impulsion nouvelle à cette institution présentée par lui même comme " une perle d'Islam enchassée dans les lumières de Paris et son minaret comme en exil au milieu des clochers et des coupoles des vieilles églises parisiennes ".

"Cet émouvant souvenir de l'Art Andalou écrivait-il, est le reflet d'une civilisation qui durant des siècles a jeté sur le monde un éclat incomparable ".

Aujourd'hui la Mosquée de Paris préserve jalousement la symbolique de sa création. Temple du souvenir en tant que Monument aux Morts, elle prône comme l'ont décidé ses glorieux fondateurs, un Islam de Tolérance, de Paix et surtout d'Amitié indéfectible avec la France en inscrivant décidément et quotidiennement son message pour la défense des valeurs républicaines de civisme de rappel des grandes heures de la France puissance musulmane d'Outre-Mer qui a inscrit ce monument dans son coeur et dans le coeur des musulmans du monde entier.

Grâce à la diversification de ses actions au service des musulmans de France La Mosquée de Paris fédère des dizaines de lieux de cultes dans notre pays, dirige de très nombreux imams et religieux à Paris et en province.

Son rayonnement en France et dans le monde en fait une des rares institutions du monde musulman où l'Islam s'exprime librement, prônant la tolérance et condamnant le fanatisme et la violence, s'ouvrant au dialogue et à l'Humanisme des temps modernes.

Son rôle unique à la civilisation de l'internet est, certes, envié, jaloué, volontiers dénigré mais c'est la rançon, pas toujours facile à assumer, de sa glorieuse symbolique et de son image inégalée dans le coeur des parisiens et des musulmans.

A l'occasion du 70ème anniversaire de sa création, Monsieur Jacques CHIRAC me fit l'honneur de sa visite à la Mosquée de Paris à laquelle la Ville de Paris venait d'accorder un important crédit de rénovation des bâtiments.

Il déclarait alors (19.12.1992):

"Ce merveilleux accueil que vous m'avez réservé ce matin, avec l'ensemble des responsables et des fidèles de la Grande Mosquée de Paris, croyez-le bien, Monsieur le Recteur, me va droit au coeur.

Le souhait de ses fondateurs était qu'elle fût à la fois un lieu de prière et de mémoire, en hommage aux soldats musulmans, Marocains, Algériens, Tunisiens, Sénégalais, morts pour la France au cours de la Grande Guerre et qui, par leur sacrifice, avaient acquis, pour les leurs, au coeur de Paris, les moyens de leur pratique religieuse. C'est à tous ces soldats, dont la Grande Mosquée conserve le souvenir, que je pense d'abord, et avec eux, ceux de toutes les guerres dans lesquelles la France et son Empire se trouvèrent engagés".

Nous ferons nôtre la conclusion de Monsieur Jacques CHIRAC à cette occasion. Il déclarait

"Aujourd'hui, la Grande Mosquée irrigue du coeur de Paris, un Islam modéré, foncièrement généreux et tolérant. Un Islam étranger à tout fanatisme religieux, profondément respectueux des croyances de chacun, et qui aime à rappeler ce vieil axiome de théologie musulmane : "un seul Dieu, des législations (au sens religieux du terme) différentes ". Mais un Islam fier de

sa spécificité et de son identité propre, tant dans le vaste ensemble musulman qu'au sein de la Nation Française ".

Moi-même humble mais vigilant gardien d'un temple consacré à Dieu, à la mémoire et à l'amitié confiante et pacifique de la France et des peuples qui l'ont servie, j 'ai voulu vous présenter Mesdames, Messieurs ce trop bref historique de la Mosquée de Paris réservant à votre attention les rappels utiles à pérenniser la notion de Symbolique de la Mosquée de Paris" et à faire vivre aujourd'hui encore l'immense enthousiasme qui présida à sa création.

Pour toutes les générations à venir résonnera comme il le fit hier, ce rappel utile à la cohésion de la Nation et au civisme de notre jeunesse.